

Larnodiennes, Larnodiens,

Faisant suite à une récente agression d'un promeneur par un chien dans le village, dont les conséquences auraient pu être très graves, je me dois de vous rappeler la réglementation en la matière.

S'il n'est pas obligatoire de tenir le chien en laisse, les propriétaires de chiens et ceux qui en ont la garde doivent, en toutes circonstances et par tous moyens, être en capacité de maîtriser leur chien. Il en va de la sécurité publique.

Pour les mêmes raisons, les propriétaires de chiens et ceux qui en ont la garde doivent prendre toutes les mesures nécessaires à leur domicile afin, d'une part, de prévenir les risques d'*escapade*, et d'autre part, assurer la sérénité des promeneurs sur la voie publique aux abords de la propriété.

Enfin, devant la multiplication des plaintes face aux aboiements intempestifs et répétés des chiens, je rappelle que les propriétaires de chiens et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité publique, de jour comme de nuit.

J'en appelle donc à votre responsabilité et vous remercie par avance pour l'attention réservée à ces rappels dans l'intérêt de la communauté.

Dans le cadre de mes pouvoirs de police, toute inobservation de ces règles sera immédiatement signalée à la gendarmerie.

Mes cordiales salutations.

Larnod, le 5 avril 2017



Le Maire

Hugues TRUDET